

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 64 (1926)
Heft: 42

Artikel: Il y a cent ans : (extrait de la Feuille d'avis de Lausanne)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-220581>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Entendez-vous, c'est le canon qui roule... »

Qui n'a pas entendu « Sébastopol » — sans compter le « Merle » auquel on coupe tant de choses qu'on se demande comment il peut chanter encore, — entonné par l'aimable sexagénaire Ulysse Guidoux, n'a rien entendu. Quelle chaleur, quelle évocation prenante ! Il y a encore dans notre classe un ténor charmant... ai-je besoin de dire que c'est celui de Charles Ramuz ! Il fait merveille dans « Sentinelles, garde-à-vous » — que toute l'assistance d'ailleurs, avec un sentiment des nuances qui eût fait plaisir à notre cher maître Ch. César Dénéreaz, réurrection :

*Dans cette douce ivresse
Amis, chantons en chœur...*

Mais voici Jules Ruérat, qui se lève spontanément. Pour la première fois depuis si longtemps, il chante à Lausanne, avec nous, et nous partageons son émotion. Sur le sol étranger, il n'oublie rien des premières années : s'il est, le jour, en Amérique, chaque soir, en pensée, il vit aux bords du Léman... Nous autres, nous restons au pays. Chacun le sert le mieux qu'il peut dans les limites de ses moyens. Advienne que pourra.

Eugène Mottaz — de la *Revue historique*, — a exprimé, en termes choisis, à notre ami, la joie que nous avions de le revoir au milieu de nous, ne fût-ce qu'un instant. Quant à Louis Dupraz, toujours juvénile, il ne cachait pas son plaisir de voir s'enrichir de si agréable façon le dossier de nos archives. Les Alfred Bezençon et les Samuel Emery — honneur à la magistrature, — les Félix Bourgeois et Gustave Vaney — chantres des bois, des champs et de la vigne, les Aloïs Brélaz, les Louis Corthésy, les Marc Logoz, les Emile Monney, les Louis Mogeon, — tous écouteurs, voilà plus qu'il n'en faut, n'est-ce pas pour former la plus délectable société que l'on puisse imaginer et retrouver intactes les inflexions de voix qui frappaient notre oreille il y a plus de quarante ans ! (Deux seuls absents non excusés : Henri Bovay, d'Orbe, Henri Chenaux, de Ville-neuve).

La journée s'est terminée à Cour par une partie de quilles. De très anciennes ardeurs s'y sont réveillées, tandis que d'autres étaient frappées d'inertie. Puis, ce fut, pour le bouquet, une réception dans la cave d'un collègue, M. Tschumy, sorti de l'Ecole normale un an après nous, — que nous remercions de son attention envers ses aînés. Peu après, l'heure du train ayant sonné pour plusieurs, les rangs s'éclaircissent et il fallut mélancoliquement se séparer. Il fut cependant décidé qu'on se reverrait ensemble chaque année. Est-ce que Jaques Fardel, de Bulgarie, ne viendra pas à son tour nous trouver ? Nous restons tous les bras ouverts. L. M.

Encore un mot. Il paraît qu'en Amérique le régime sec n'est guère populaire et que l'on y prend avec lui de singulières libertés. Il faut s'attendre à une réaction. Cela ne nous rappelle-t-il pas que dans un canton voisin, sur la hauteur, des excursionnistes munis d'une bouteille d'absinthe furent bien embarrassés quand ils aperçurent un gendarme au moment où ils allaient faire la cour à Verte Sirène. L'un d'eux s'approcha diplomatiquement et fit comprendre l'embarras de la compagnie. Pandore se gratta l'oreille, et finit par avouer qu'il avait trop peu d'absinthe chez lui pour que tous puissent en avoir leur part. — Si ce n'est que cela, rassurez-vous, nous en avons suffisamment, même pour vous...

Et Pandore s'en alla chercher l'eau pour la troubler !

Pourtant, que les bons esprits se rassurent : les Normaliens de 1882 n'ont pas bu d'absinthe le 25 septembre. Le vin blanc suffit.

Humour anglais. — Quand le cambriolage a-t-il eu lieu ? demande l'avocat à un témoin qu'il veut embarrasser de questions.

— Je pense..., débute le témoin.

— Je n'ai pas besoin de savoir ce que vous pensez, riposte l'homme de loi. Bornez-vous à nous dire ce que vous savez.

— Alors, riposte le témoin, je n'ai plus rien à faire ici. Je ne sais pas parler sans penser, moi ; je ne suis pas avocat !

REVEILLEZ-VOUS, BERGERE !

(A Silvabelle).

*Elle dort, la bergère ;
Son joli chant s'est tu ;
Un zéphyr amoureux,
De son souffle têtu
Caresse ses cheveux
Enfouïs dans la bruyère.*

*De son aile légère,
Un taquin moucheron,
S'en vient frôler la belle ;
Et, chatouillant son front,
Il lui dit : Silvabelle !
Réveillez-vous, ma chère !*

*Chantez, comme naguère,
En gardant vos moutons,
Quelque chanson badine,
Ou quelque rigodon !
Réveillez-vous, coquine ;
Et, sans être colère !*

*Chacun de nous espère ;
Allons, chantez pour nous ;
Chantez d'une voix claire,
On s'ennuie de vous ;
Pourquoi, toujours vous taire ?
Réveillez-vous, bergère !*

Pierre Ozaire.

IL Y A CENT ANS

(Extrait de la Feuille d'Avis de Lausanne.)

M Gaillard et son épouse, logés chez Mme Bron, restaurateur, place de la Palud No 2, enseignent l'art de peindre à l'huile et dorer sur verre, en six séances, sans qu'on ait besoin de connaître le dessin ; cet art d'agrément convient à la jeunesse et à l'âge mûr, et peut servir à décorer et à embellir les appartements. Ils ont eu dans les villes où ils ont passé des élèves depuis l'âge de douze ans jusqu'à soixante. Ils n'exigent de paiement que lorsqu'on a fini d'apprendre et que l'on a réussi.

Ils démontrent en aussi peu de temps un autre genre de peinture à l'huile, imitant les tableaux sur toile de nos plus grands maîtres.

Ils donnent des leçons chez eux et en ville, et prennent des arrangements dans les pensionnats des deux sexes.

Un jeune homme du canton, âgé de 29 ans, voulant apprendre l'état de boulanger, désirerait entrer comme apprenti, chez un maître boulanger d'un caractère doux, de préférence dans une petite ville du canton ou aux environs. S'adresser au Bureau d'Avis.

On désire emprunter diverses sommes de quelques cents francs. S'adr. rue de St-François No 14, troisième étage.

Perdu, depuis Pully jusqu'au Faublauc, une montre en argent, avec un pot à fleurs et une jeune fille peints sur le cadran. La rendre au Bureau d'Avis, contre récompense.

Le 12 courant, à 10 heures du soir, perdu depuis l'Etoile-d'Or jusqu'au Lion-d'Or, un portefeuille en maroquin rouge, contenant divers papiers écrits en allemand et en français ; en outre des cheveux auxquels on tient beaucoup ; on prie la personne qui pourrait l'avoir trouvé de le rendre, contre récompense, à l'Etoile-d'Or, au Grand Chêne.

Le peintre litho-chromiste Paul Fagnani, à Genève, est arrivé à Lausanne, à l'auberge de la Cigogne, montée de St-Laurent, avec des assortiments nécessaires relativement à la peinture sur gravures, et donnera des leçons à des prix très raisonnables ; il est ici pour peu de temps.

M. Budry, ancien maître en fait d'armes, à l'Institut de M. Pestalozzi, à Yverdon, a l'avantage de prévenir MM. les chefs de pensions, les pères de famille, ainsi que MM. les amateurs, que sa salle est à la Mercerie, maison Jung, No 17, et qu'elle est remise complètement à neuf, ayant une bonne cheminée.

Le 29 septembre est morte à Lausanne « Sa Majesté la Reine Frédérique-Wilhelmine-Dorothea de Suède, née princesse de Bade, âgée de 43 ans et demi ».

Un lecteur du *Conteur*, pourrait-il nous dire ce que cette princesse faisait à Lausanne.

SENTENCES JUDICIAIRES EXTRAITES DES MANUAUX DE MOUDON, DE 1500 A 1713

(Fin.)

Le 11 octobre 1565. Jean Barbey, guet de Moudon, « a refféru comme samedi passé en allant à son service, il vit et percut en la maison de M. Henry Gonvers à heure suspecte de la nuit un bruit de tumulte lequel guet ayant ouy entra dans la dite maison et vit Johan Vuchersens, Frascas et Aymé Papoux, Ayant entendu la dite relation ont ordonné que doibvent être mis en Jaquemane 24 heures, excepté le borreaux dont M. le Balli en doit être adverty touchant le borreaux ».

Le Conseil n'osait pas sévir contre le bourreau parce qu'il était agent du gouvernement bernois. Ceci nous prouve qu'il y avait à Moudon un bourreau chargé d'appliquer la peine capitale, les pendaisons et autres offices de sa charge.

En 1570, Dutey Rodolphe « arrache la barbe à Fabry garde du bornet », 24 heures de prison. Ce n'est pas trop payé.

En 1593. — 24 heures de prison à Jaques Combremont qui a « esté attrappé de nuit sur un cerisier à Jules Berthod ».

En 1607, Anthoine Ducarey a coupé un premier communal : 24 heures de prison.

Nous ne pouvons citer toutes les condamnations à la prison encourues, l'énumération en deviendrait ennuyeuse. Citons encore celle-ci :

Le 21 janvier 1692. Isaac Faucherres, « guet de ville, cité, pour avoir dans une mesme heure dans la nuit sonné deux fois la cloche du guet, qu'allarma toute la ville avec grand scandale. Ayant confessé sa faute, demandé pardon d'icelle disant estre chargé de vin. A esté ordonné à subir deux heures de prison ».

L'expulsion du territoire et l'exil sont appliqués quelquefois.

En 1566 : A esté commandé à Christelloz Milods « voyant son petit gouvernement et petite vie nonobstant toutes admonitions à luy faites de se retirer tant luy que sa femme hors de cette ville de Moudon ».

En 1592. Une fille nommée Duratt qui va « tantôt en une maison, tantôt en l'autre, est priée de s'absenter » de la ville (l'euphémisme est joli) d'icy en 8 jours ou aultres sera suivy plus oultre ». Le Conseil estime avec raison que les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs.

Le 1er juin 1648. « Le relieur moderne » sera chassé hors de ce lieu à cause de sa conversation indécente et au sujet de sa mère fort soupçonnée de vices dangereux ! » Qui était ce relieur moderne ? On l'ignore.

En 1667. « La femme de Crottet de Payerne s'estant retirée chez Gros Nicod, or comme c'est une femme de mauvaise renommée, commandement leur sera fait d'avoir au dit Gros Nicod de ne la retirer plus outre sans peine d'estre privée de sa bourgeoisie et à la dite Crottet de promptement vuyder la ville si moing sera chassée ignominieusement. »

Nous reconnaissons volontiers que ces notes ne sont pas d'un intérêt historique bien palpitant. Elles contribuent pourtant à donner une idée de la vie du vieux Moudon, de ses mœurs, de son langage aux siècles passés.

Quoi de plus savoureux par exemple que cette curieuse mention de 1535 : « Plainte-quérimonie faite par Jacob Frachat contre la servante de Blaise Porchet, laquelle avait dit certaines injures en ces termes (en parlant d'une dame qui attendait un bébé) : le diable puisse-t-elle porter que la puisse manger ! »

On ne sait pas quelle punition fut octroyée à la servante de Blaise Porchet pour cette injure qui n'est point dite en termes très élégants, mais qui